



COMMUNE DE  
GARNICH

Garnich, le 30 août 2023

## AVIS AU PUBLIC

### Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément à l'article 16 et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation de la société SA ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG pour :

**Exploiter ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Hivange,  
numéro cadastral 944/1554, section C de Hivange, commune de Garnich ;**

a été accordée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, en date du 23 août 2023.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,